



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8439^e séance

Vendredi 21 décembre 2018, à 13 h 15
New York

Provisoire

Président : M. Adom. (Côte d'Ivoire)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M ^{me} Cordova Soria
Chine	M. Ma Zhaoxu
États-Unis d'Amérique	M. Hunter
Éthiopie	M. Abebe
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Ndong Mangué
Kazakhstan	M. Temenov
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
Pérou	M. Tenya
Pologne	M. Mielus
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
Suède	M. Skoog

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 13 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Yémen à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du texte d'un projet de résolution publié sous la cote S/2018/1147, déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, France, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2451(2018).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le vote sur la résolution 2451 (2018) à ce moment. Je remercie également mes collègues les membres du Conseil de sécurité pour leur collégialité et leur coopération, qui nous ont permis d'adopter la résolution à l'unanimité, première résolution sur ce genre de sujet – un règlement politique et une question humanitaire – en plus de deux ans.

Il faut espérer que la résolution que nous venons d'adopter appuiera au maximum la réunion et l'accord de Stockholm. Une fois de plus, je tiens à remercier nos amis en Suède pour tout ce qu'ils ont fait afin que nous en arrivions là. Nous saluons également l'ONU pour

le travail de l'Envoyé spécial, du Secrétaire général et de Mark Lowcock, qui ont joué un rôle crucial pour faciliter les progrès, notamment sur le terrain. Alors que nous arrivons à la fin de 2018 sous votre présidence du Conseil, Monsieur le Président, il est bon que le Conseil ait pu faire preuve d'unanimité sur cette question très importante qui a une incidence sur tant de millions de citoyens au Yémen aujourd'hui.

La résolution 2451 (2018) entérine tous les accords conclus par les parties à Stockholm, qui comprennent des éléments essentiels comme un cessez-le-feu et un redéploiement mutuel des forces depuis la ville et le port de Hodeïda, décisions qui ont pris effet le 18 décembre. Elle autorise les Nations Unies à déployer des effectifs à l'appui de l'application de ces accords, y compris pour la surveiller. Comme le Secrétaire général nous l'a dit l'autre jour, il travaille à la constitution d'une équipe préparatoire qui se rendra au Yémen dans les prochains jours.

La résolution détaille également le concours que le Conseil apportera quant aux mesures urgentes qu'il reste à prendre pour remédier à la situation humanitaire. Mark Lowcock et David Beasley nous ont fait savoir dans cette salle que, malgré les avancées obtenues à Stockholm, la situation demeurerait précaire, et qu'il fallait agir d'urgence pour atténuer le risque de famine (voir S/PV.8404).

La résolution contient un énoncé des attentes claires du Conseil en ce qui concerne la nécessité pour les parties de respecter le droit international humanitaire. Le Royaume-Uni attache une grande importance au droit international humanitaire, à l'application du principe de responsabilité et au besoin d'enquêter sur les violations présumées du droit international humanitaire et d'amener leurs auteurs à répondre de leurs actes.

Enfin, la résolution 2451 (2018) réaffirme sans ambiguïté notre soutien total à l'Envoyé spécial de l'ONU et au processus politique qu'il dirige, et envisage les prochaines étapes à cet égard. Je suis sûre que le Conseil attendra comme moi avec intérêt de nouveaux progrès en janvier. Le plus important maintenant consiste à ce que nous passions d'urgence à la mise en œuvre. Il est vital que les parties donnent suite à leurs engagements de créer les conditions requises pour une reprise officielle des négociations et favorisent en même temps sur le terrain des améliorations tangibles qui fassent vraiment la différence pour les Yéménites ordinaires. Nous avons demandé aux Nations Unies d'informer le Conseil chaque semaine jusqu'à nouvel

ordre et j'escompte que le Conseil agira plus avant et se montrera uni sur l'un des dossiers les plus importants que nous ayons à traiter.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Nous avons voté pour la résolution d'aujourd'hui sur le Yémen, la résolution 2451 (2018), et nous nous réjouissons vivement de son adoption pour toutes les raisons que ma collègue du Royaume-Uni vient de mentionner. Je tiens à la remercier, ainsi que son équipe et tous les autres membres du Conseil, d'avoir travaillé dur pour cette résolution.

Comme l'a dit la Ministre des affaires étrangères Margot Wallström, l'accord de Stockholm peut être l'avancée décisive en faveur de la paix et un tournant pour la crise au Yémen. La résolution adoptée ce jour entérine l'accord, appelle les parties à l'appliquer et énonce les prochaines mesures à prendre. Elle n'aborde pas tous les aspects de la crise complexe que le Yémen connaît, mais la mise en œuvre des mesures concrètes qui sont prévues dans l'accord de Stockholm permettra de faire des pas très nécessaires en ce sens et aura une incidence humanitaire directe et positive sur la population yéménite.

Nous félicitons les parties yéménites de participer de manière constructive aux consultations dirigées par l'ONU. Nous apprécions les efforts inlassables de l'Envoyé spécial Griffiths, et nous tenons à dire une fois de plus combien nous apprécions aussi l'engagement personnel du Secrétaire général António Guterres.

La mise en œuvre des principales dispositions de la résolution doit intervenir d'urgence et être notre premier objectif. Le cessez-le-feu annoncé à Hodeïda à compter du 18 décembre est la plus pressante de plusieurs mesures importantes. Tandis que les tensions ont encore cours sur le terrain, après des années de conflit et de défiance entre les parties, il importe que le Conseil de sécurité insiste sur le plein respect du cessez-le-feu par toutes les parties et que l'ONU soit autorisée à le vérifier.

Nous attendons à présent la création et le déploiement rapides de l'équipe préparatoire pour entamer le suivi et la facilitation de l'application de l'accord de Stockholm, et nous nous réjouissons que le Secrétaire général ait agi au plus vite afin de veiller à ce que l'Organisation fasse sa part dans la mise en œuvre. Celle-ci a en effet un rôle crucial à jouer en collaboration avec les parties pour garantir que le cessez-le-feu soit respecté et que ports et routes restent ouverts afin que

les secours puissent être acheminés dans le pays. Nous sommes prêts à prendre part à la présence des Nations Unies qui sera établie à Hodeïda.

Nous sommes encore profondément préoccupés par la crise humanitaire et la menace de famine qui plane. Les mesures prévues dans l'accord de Stockholm serviront à atténuer la souffrance humanitaire, mais il faut prendre d'autres mesures d'urgence, comme le Secrétaire général adjoint l'a indiqué plusieurs fois avec insistance au Conseil de sécurité.

Pour l'avenir immédiat, nous nous félicitons de l'intention de l'Envoyé spécial de réunir les deux camps une nouvelle fois en janvier aux fins de poursuivre les discussions sur de nombreux points, dont de nouvelles mesures de confiance et le cadre pour un processus politique ambitieux. Les parties devraient faire preuve du même niveau d'engagement qu'à Stockholm en vue de progresser sur ces questions.

La mobilisation suédoise en faveur du Yémen demeurera au-delà de notre mandat au Conseil. Durant ce mandat, nous nous sommes constamment efforcés de maintenir la question du Yémen à un rang élevé dans l'ordre du jour du Conseil, notamment l'impératif de mettre fin à la catastrophe humanitaire. Pour la troisième fois, nous organiserons, en collaboration avec la Suisse, la manifestation des Nations Unies pour les annonces de contributions relatives à la crise humanitaire au Yémen, le 26 février 2019, pour renforcer la réponse à la catastrophe humanitaire. Par ailleurs, nous n'avons eu de cesse d'insister sur l'importance d'un processus politique inclusif qui garantisse une participation véritable des femmes et des jeunes.

Comme nous l'avons déclaré dans cette salle vendredi dernier, la grande avancée obtenue par les parties en Suède est vraiment importante et apporte de l'espoir mais ne sera significative que lorsqu'elle aura produit des résultats pour le peuple yéménite (voir S/PV.8424). La résolution de ce jour est une illustration forte de l'unité de la communauté internationale et de son engagement à soutenir cette avancée.

M. Hunter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis aujourd'hui pour voter sur la résolution 2451 (2018) afin de répondre au conflit et à la crise humanitaire qui ont cours au Yémen et d'entériner les accords de Stockholm.

Les États-Unis restent profondément préoccupés par la crise humanitaire au Yémen et demeurent fermement convaincus que le meilleur espoir de

résoudre le conflit et la crise humanitaire tient dans une solution politique qui repose avant tout sur les accords de Stockholm. La résolution donne à l'ONU et à ses États membres les moyens d'entamer le travail capital qui consiste à appliquer ces accords. Nous continuons d'engager toutes les parties impliquées dans le conflit à garantir un accès libre et sûr aux travailleurs humanitaires et à faciliter l'entrée et la circulation dans le Yémen du carburant, de l'alimentation, des médicaments et des autres fournitures nécessaires pour sauver des vies.

La résolution fait en outre à toutes les parties l'exigence claire de permettre un accès humanitaire sans entrave et de respecter le droit international. Elle appelle à protéger les civils et les infrastructures civiles. Ces demandes sont importantes, et nous exhortons les parties à y donner suite. Nous espérons également des progrès rapides sur la stabilisation de l'économie et la levée de tout obstacle bureaucratique à la fourniture de marchandises humanitaires et commerciales vitales.

À l'instar des accords de Stockholm, cette résolution est un pas important, mais seulement préliminaire. Notre priorité générale consiste toujours à appliquer les accords afin de garantir le cessez-le-feu et de superviser un redéploiement des forces à Hodeïda. Nous observerons tout cela de près. La réussite suppose que les parties respectent les obligations convenues en Suède.

Ce texte impose au Gouvernement yéménite et aux houthistes l'obligation considérable d'agir de bonne foi, de se mobiliser et de faire des compromis, et d'offrir au peuple yéménite une paix durable. Nous sommes reconnaissants à Martin Griffiths, ainsi qu'à son équipe et à la Suède, de faire le travail difficile et d'apporter l'appui qui a abouti à cette pause très nécessaire. Nous avons tous des tâches ardues à accomplir dans les semaines qui viennent, et nous nous embarquerons dans cette entreprise avec une détermination renouvelée.

Les États-Unis adhèrent sans réserve aux décisions prises en Suède et à leur application par les parties, et nous attendons avec intérêt les propositions à venir du Secrétaire général sur la manière dont l'ONU jouera son rôle pour soutenir les engagements pris par les parties en Suède. Nous invitons toutes les parties à accorder la priorité à la fourniture rapide, sûre et complète d'une aide humanitaire aux millions de yéménites qui souffrent.

Néanmoins, tout comme les parties, le Conseil de sécurité a des responsabilités. Lorsque nous nous exprimons en son nom, nous devons le faire de façon claire et crédible, en rendant compte avec justesse de

la situation sur le terrain et en ayant le courage de faire face à ceux qui choisissent d'attiser le conflit. Nous espérons inclure à ce titre une condamnation claire du régime iranien pour son rôle dans la prolongation de cette guerre. Le Conseil ne doit pas permettre que les activités infâmes de l'Iran perturbent cet accord bienvenu mais fragile, que tant ont travaillé si dur à obtenir. L'Iran viole impunément le droit international, envoyant des armes et des matériels connexes aux houthistes, ce qui constitue une infraction à l'embargo sur les armes énoncé dans la résolution 2216 (2015) et une violation de la résolution 2231 (2015). Ces armes font peser une grave menace non seulement sur la paix et la sécurité, mais aussi sur les civils innocents qui sont pris entre deux feux.

En vue d'établir clairement les responsabilités, les États-Unis se sont exprimés dans cette salle contre les activités pernicieuses de l'Iran. Il est grand temps pour tous les autres membres du Conseil de faire de même.

Bien que nous ayons voté pour le projet de résolution déposé par nos amis britanniques, nous déplorons que l'Iran n'y soit pas critiqué pour son action destructrice au Yémen. Nous espérons que, dans les jours à venir, des missiles ou des méfaits iraniens ne réduiront pas à néant les perspectives de paix, nous ramenant où nous en étions auparavant. Si cela se produit, le Conseil pourrait regretter cette omission.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous nous réjouissons de l'adoption par le Conseil, à l'unanimité, de la résolution 2451 (2018), et nous remercions la délégation permanente du Royaume-Uni pour ses efforts inlassables en tant que rédactrice sur la question du Yémen. Nous saluons aussi la souplesse dont la délégation a fait preuve durant les négociations sur la résolution.

Nous avons voté pour la résolution en dépit du fait qu'elle ne traite pas de certaines des préoccupations que nous avons soulevées lors des négociations. Il y a plusieurs raisons à cela, et avant tout la nécessité de préserver l'unité du Conseil de sécurité sur la question du Yémen. Nous espérons que cette unité se maintiendra et s'appliquera également à d'autres points de l'ordre du jour du Conseil.

Nous avons aussi voté pour en raison du caractère sensible et important de cette étape particulière, où il y a une lueur d'espoir et une possibilité réelle de trouver une solution pacifique à la crise qui a causé une dévastation terrible à ce cher pays arabe et sa civilisation très ancienne, menaçant son unité et sa stabilité ainsi que

la sécurité et la stabilité de la région. Notre appui à la résolution 2451 (2018) reflète notre soutien aux efforts du Secrétaire général et de son envoyé spécial et à l'accord de Stockholm conclu par les parties yéménites pendant le dernier cycle de consultations en date, organisé par le Gouvernement du Royaume de Suède, au sujet de la ville de Hodeïda, de ses ports et de l'échange de prisonniers. Nous souscrivons également à la déclaration d'entente sur Taëz.

Nous espérons que toutes les parties appliqueront intégralement l'accord en vue de concourir aux efforts de l'Envoyé spécial, M. Martin Griffiths, à l'approche du prochain cycle de négociations concernant un règlement politique fondé sur les trois mandats convenus, à savoir l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de réalisation, les décisions issues de la Conférence de dialogue national, et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2216 (2015). Cela aboutirait à la fin de la crise au Yémen, pays frère, permettrait de préserver son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale, et garantirait la non-ingérence dans ses affaires intérieures.

Nous nous félicitons aussi de l'intention du Secrétaire général de convoquer à Genève, le 26 février, une conférence internationale d'annonces de contributions en faveur du plan d'intervention humanitaire pour 2019. L'État du Koweït est impatient de participer à la conférence pour continuer à améliorer la situation humanitaire au Yémen et atténuer la souffrance de son peuple frère.

M^{me} Gregoire Van Haaren (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le Royaume des Pays-Bas se réjouit que le Conseil ait finalement été en mesure d'adopter à l'unanimité un texte qui accroîtra les chances de paix au Yémen.

Dans le droit fil de la résolution 2417 (2018), sur le lien entre les conflits et la faim, le Conseil, dans sa résolution 2451 (2018), demande aux parties d'autoriser et de faciliter l'accès sûr, rapide et sans entrave du personnel humanitaire et médical à toutes les personnes qui ont besoin d'aide. Vu les énormes problèmes humanitaires au Yémen, où des millions de citoyens sont au bord d'une famine massive à cause du conflit, le texte aidera à améliorer la situation sur ce plan.

Dans la résolution, le Conseil se félicite des consultations qui se sont tenues en Suède, notant qu'il est crucial d'avancer sur la voie d'un accord politique pour mettre fin au conflit. Un tel accord doit être atteint

dans le cadre d'un processus politique sans exclusive, et cela suppose que les parties elles-mêmes comptent des femmes au sein de leur délégation.

Avec cette résolution, l'Envoyé spécial Martin Griffiths, le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock et le général de division à la retraite Patrick Cammaert, en sa qualité de président du comité de coordination du redéploiement, seront à même d'agir dans l'intérêt du peuple yéménite.

Dans la déclaration présidentielle sur le Yémen datée du 15 mars (S/PRST/2018/5), le Conseil a souligné l'importance de la responsabilisation et du respect des principes de proportionnalité, de précaution et de distinction. Le Royaume des Pays-Bas estime que l'application du principe de responsabilité est essentielle pour éviter que de nouvelles attaques aveugles aient lieu et que des civils et des biens de caractère soient pris pour cible, où que ce soit.

Nous réaffirmons vigoureusement que toutes les parties doivent impérativement se conformer aux obligations qui leur sont faites en vertu du droit international. Il est clair qu'il faut enquêter de manière transparente, crédible et indépendante sur les violations présumées du droit international humanitaire. Sans cela, la violence et l'instabilité se maintiendront probablement au Yémen. Les auteurs de violations du droit international humanitaire doivent être tenus de rendre des comptes.

Nous remercions le Royaume-Uni, en sa qualité de rédacteur, pour la sagesse avec laquelle il a piloté le processus ainsi que pour ses efforts inlassables, et nous remercions les membres du Conseil de placer l'intérêt du peuple yéménite au centre de leur prise de décisions.

M^{me} Cordova Soria (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie a voté pour la résolution 2451 (2018) car c'était urgent, nécessaire et absolument essentiel afin de soutenir le dialogue naissant, qui est aujourd'hui le seul espoir de paix pour le peuple yéménite.

Nous avons appuyé la résolution, et nous appuyons fermement les efforts déployés par le Secrétaire général, l'Envoyé spécial et l'équipe des Nations Unies en vue de créer un espace de négociation et de fournir au Yémen l'aide humanitaire dont il a si désespérément besoin.

Toutefois, nous déplorons d'avoir encore été témoins, au cours des dernières 24 heures, d'un manque de transparence et, franchement, d'un manque de respect, chose que nous voyons souvent au Conseil. Les membres

élus sont les principaux acteurs en ce qui concerne les questions à l'examen; nous exigeons d'avoir voix au chapitre. La Bolivie l'a dit à plusieurs reprises ces dernières années en tant que membre du Conseil, et nous continuerons de le dire quand notre mandat aura expiré. Nous considérons que la réalisation de la transparence et de la pleine égalité entre tous les membres du Conseil est un objectif qui reste à atteindre.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine n'a eu de cesse de plaider pour une solution politique au problème yéménite afin d'appuyer le processus politique sur place en tenant compte des intérêts à long terme de la population.

La Chine a voté pour la résolution 2451 (2018), sur le Yémen. L'adoption de la résolution préserve l'unité du Conseil et a imprimé un nouvel élan à la recherche d'une solution au problème yéménite. Récemment, les parties yéménites ont fait preuve d'une volonté politique indéniable et obtenu une avancée majeure dans les pourparlers de paix en Suède. La Chine s'en réjouit et salue le Secrétaire général et l'Envoyé spécial Griffiths pour leurs immenses efforts. La communauté internationale devrait doublement se féliciter du résultat des pourparlers de paix tenus en Suède et faciliter effectivement la mise en œuvre des décisions prises dans ce cadre.

Le processus politique yéménite entre dans une phase cruciale. Le Conseil devrait pleinement examiner et respecter les vues des pays concernés et de ceux de la région, et appuyer le processus politique au Yémen et les bons offices de l'ONU. La communauté internationale devrait intensifier son aide humanitaire au Yémen et soutenir le pays dans les efforts qu'il déploie pour continuer d'améliorer les conditions humanitaires sur place et répondre aux besoins fondamentaux de la population.

Nous n'avons franchi que la première étape d'un parcours de 10 000 kilomètres. L'adoption de l'Accord de Stockholm et de la résolution 2451 (2018) ne représente que le début, pas la fin du processus. À la prochaine étape, les parties devraient se concentrer sur la mise en œuvre des résultats des pourparlers de paix en Suède et, sur cette base, promouvoir un processus de dialogue et de négociation durable et efficace. La voie politique est le seul moyen de régler la question yéménite.

La communauté internationale doit préserver la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale du Yémen, et soutenir les efforts déployés pour parvenir à une solution politique sans exclusive

par le dialogue et les négociations, sur la base de la résolution 2216 (2015), de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son mécanisme de mise en œuvre, et des résultats de la Conférence de dialogue national yéménite. À cette fin, la Chine est prête à continuer de jouer le rôle qui lui incombe.

M. Tenya (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou a voté pour la résolution 2451 (2018), déposée par le Royaume-Uni, car nous estimons qu'il est nécessaire que le Conseil soutienne les accords importants que les parties au conflit yéménite ont conclus en Suède et facilite leur mise en œuvre et leur suivi, en étroite coordination avec le Secrétaire général et son Envoyé spécial. Nous remercions le Royaume-Uni de ses efforts pour parvenir à un consensus.

Dans le même temps, nous pensons qu'il incombe clairement au Conseil de répondre aux besoins urgents d'une population confrontée à la pire crise humanitaire du monde, surtout compte tenu du fait que la menace imminente de famine découle du conflit yéménite. Nous notons que la résolution contient une référence spécifique à la nécessité d'enquêter sur les atrocités criminelles commises dans le conflit au Yémen et de garantir l'accès à la justice et l'application du principe de responsabilité. Nous tenons également à exprimer notre gratitude et notre appui, pour leurs efforts, au Secrétaire général António Guterres, à son Envoyé spécial, Martin Griffiths, au Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, Mark Lowcock, et à tous les travailleurs humanitaires déployés au Yémen.

En outre, nous soulignons le rôle joué par la Suède et tous les pays qui ont permis aux parties d'adhérer au processus de paix, conformément à l'accord conclu à Stockholm. Nous estimons qu'après la réunion de Stockholm, nous avons fait un pas en avant pour mettre fin au conflit et alléger les souffrances au Yémen. Cependant, nous devons reconnaître qu'il reste beaucoup à faire pour parvenir à une paix durable, et que cela nécessitera l'appui et l'accompagnement de la communauté internationale et du Conseil.

M. Delattre (France) : Je souhaiterais commencer par une remarque amicale, mais importante, de procédure : le multilinguisme est une valeur fondamentale de l'Organisation, l'adoption de ce texte en une seule langue est liée à des circonstances exceptionnelles et ne saurait constituer un précédent.

Cette remarque étant faite, La France salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2451 (2018)

sur le Yémen. Cette résolution est un fort signal d'unité et d'engagement du Conseil de sécurité qui met ainsi, comme nous le souhaitons, tout son poids derrière les efforts conduits par l'ONU au Yémen. Je souhaite saluer particulièrement le travail et l'engagement de la plume britannique, qui a su rassembler les membres du Conseil, au terme de négociations difficiles.

Cette résolution marque l'unité du Conseil et de la communauté internationale en soutien au lancement d'un processus politique de sortie de crise, ainsi qu'à l'action humanitaire et politique de l'Organisation des Nations Unies. Trois points ressortent de cette résolution.

Elle permet d'abord d'endosser les résultats des pourparlers de Stockholm, dont nous remercions à nouveau la Suède, et l'accord trouvé sur les trois points majeurs : échange de prisonniers; retrait des forces armées du port et de la ville de Hodeïda et cessez-le-feu dans toute la province; mise en place d'un mécanisme en vue d'une désescalade à Taëz.

Cette résolution donne ensuite la base nécessaire aux Nations Unies pour agir rapidement afin d'aider à la mise en œuvre des accords sur Hodeïda, en permettant le déploiement rapide de la mission de surveillance et de contrôle des Nations Unies.

Enfin, cette résolution mentionne les points essentiels des demandes humanitaires formulées par Mark Lowcock, auxquelles le Conseil se devait de répondre, en maintenant le cap politique pour que les parties restent engagées lors des prochaines étapes avec Martin Griffiths.

L'adoption rapide de ce texte, pour laquelle la plume a œuvré sans relâche ces derniers jours, avec notre plein soutien, était essentielle pour préserver et entretenir la dynamique positive de Stockholm et permettre la mise en œuvre immédiate des arrangements conclus. Nous restons lucides, beaucoup reste à faire, la situation humanitaire est toujours désastreuse et le Conseil devra poursuivre sa mobilisation pour y répondre de manière plus complète et pour aider la population yéménite à se relever d'un conflit tragique. Les responsables des violations les plus graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme devront, dans ce cadre, rendre des comptes.

Le Conseil devra également rester mobilisé en soutien à la médiation du Représentant spécial dont je veux une nouvelle fois saluer les efforts et les premiers résultats. Le maintien de notre engagement et de notre unité sera décisif en vue des discussions prévues en janvier sur le cadre et la solution politique. Que le Conseil soit assuré de la détermination de la France en ce sens.

M. Abebe (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2451 (2018) qui, selon nous, pourrait contribuer à maintenir l'élan positif créé par le succès des consultations politiques entre Yéménites tenues à Stockholm, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Nous remercions le Royaume-Uni pour son rôle de facilitateur dans ces négociations.

Après avoir salué les consultations de Stockholm et approuvé les accords qui en découlent, la résolution insiste à juste titre sur l'importance de la mise en œuvre des résultats qui ont suscité un sentiment d'espoir parmi les Yéménites, qui recherchent et méritent la paix et la stabilité. Nous soulignons également que les parties doivent respecter pleinement les accords conclus à Stockholm. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies doit les soutenir et la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui l'autorise à jouer un rôle majeur.

Stockholm a apporté des résultats concrets, mais ce n'est que le début encourageant d'un long parcours. Par conséquent, les parties doivent également continuer d'avoir des échanges constructifs avec l'Envoyé spécial lors des prochains pourparlers qui se tiendront en janvier, dans le but ultime de parvenir à une solution politique globale répondant aux aspirations du peuple yéménite et aux préoccupations légitimes de sécurité des pays de la région.

Alors que les Yéménites continuent de subir la pire crise humanitaire au monde, il est également essentiel d'aider l'ONU et ses partenaires humanitaires à fournir une aide à tous les Yéménites. Il est toujours capital de maintenir le cessez-le-feu à Hodeïda; de protéger les fournitures humanitaires; d'assurer un accès humanitaire sûr, sans restriction et durable; de stabiliser l'économie; et d'accroître le financement de la réponse humanitaire. L'application de la résolution pourrait également aider à cet égard. Préserver l'élan actuel est indispensable aux niveaux politique et humanitaire. Nous continuons d'appuyer les efforts de l'Envoyé spécial Martin Griffiths et l'action humanitaire de l'Organisation des Nations Unies et de ses partenaires. À cet égard, l'unité du Conseil demeure indispensable pour mettre fin à l'indicible tragédie que connaît le Yémen.

Au moment où notre mandat au sein du Conseil arrive à son terme, nous espérons que l'élan positif créé par la réunion de Stockholm sera maintenu et que les parties yéménites, avec l'appui de la communauté internationale, maintiendront leur engagement en faveur de la paix et de la stabilité au Yémen.

M. Mielus (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne se félicite de l'adoption de la résolution 2451 (2018), qui est importante et tombe à point nommé. Nous remercions le Royaume-Uni des efforts qu'il a déployés pour faire adopter ce texte aujourd'hui.

La résolution reflète les résultats importants des récentes consultations tenues en Suède et appelle de nouveau les parties à veiller à ce que ces résultats soient mis en œuvre rapidement et pleinement. Elle aborde également les cinq points sur lesquels le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock a sollicité l'appui urgent du Conseil. Nous nous félicitons du fait que le Conseil de sécurité ait réussi à maintenir son unité et à entreprendre cette mesure indispensable pour faire face à la crise humanitaire au Yémen.

Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer une fois de plus notre soutien total aux cinq demandes du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Nous réitérons notre appel aux parties pour qu'elles appliquent l'Accord sur la cessation des hostilités dans le gouvernorat de Hodeïda et dans les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa, ce qui permettra de rouvrir les couloirs humanitaires et facilitera la fourniture d'une assistance vitale.

Nous exhortons toutes les parties à garantir la libre circulation des importations, des fournitures humanitaires et du personnel essentiels dans l'ensemble du pays, notamment en supprimant tout obstacle bureaucratique susceptible de restreindre ces mouvements, et à assurer le fonctionnement total et durable de tous les ports yéménites et de l'aéroport de Sanaa.

La Pologne souligne également que toutes les parties au conflit au Yémen sont tenues de respecter les principes du droit international humanitaire et de garantir la protection des civils. Nous les exhortons à cesser toute utilisation aveugle des armes dans les zones peuplées et les attaques contre la population civile, y compris les frappes aériennes et les attaques au missile balistique, et à mettre un terme à l'utilisation des infrastructures civiles à des fins militaires. Les parties doivent respecter, à tout moment, les principes de proportionnalité et de distinction, en prenant toutes les précautions possibles pour éviter de causer des dommages à la population civile, aux installations et aux infrastructures vitales. Nous soulignons également qu'il faut mener des enquêtes indépendantes, crédibles et en temps opportun sur les violations présumées du droit international humanitaire et amener leurs auteurs à répondre de leurs actes.

Enfin, nous tenons à souligner la nécessité de poursuivre le dialogue politique via une collaboration constructive avec l'Envoyé spécial et la prochaine série de consultations qui se dérouleront en janvier, ainsi que l'importance de garantir une participation active aux processus de paix de tous les groupes concernés de la société yéménite, notamment les femmes et les jeunes.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe a voté pour la résolution 2451 (2018) sur le Yémen, déposée par le Royaume-Uni, car elle vise à renforcer les accords conclus en Suède grâce à la médiation de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Martin Griffiths. Il est extrêmement important que le document ait été soutenu par les Yéménites eux-mêmes et par les acteurs régionaux, dont l'avis est essentiel pour assurer l'efficacité de la résolution.

Nous sommes convaincus qu'en continuant de travailler ensemble à l'avenir, nous pourrions parvenir à un cessez-le-feu général dans le pays et aider les millions de Yéménites qui ont cruellement besoin d'une assistance. Il faut soutenir la mise en œuvre des accords conclus lors du premier cycle de consultations entre Yéménites et concourir davantage au travail de médiation de M. Martin Griffiths, notamment dans le cadre des préparatifs au nouveau cycle de négociations qui se tiendra au début de l'année prochaine.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen.

M. Al-Saadi (Yémen) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je remercie le Président du Conseil de sécurité de nous avoir permis de prendre la parole devant le Conseil pour la deuxième fois ce mois, ainsi que la délégation du Royaume-Uni, rédactrice pour le dossier yéménite, pour ses efforts. Nous remercions également la délégation des États-Unis d'Amérique pour son soutien et son intérêt pour le Yémen. En mon nom propre et en celui du peuple et du Gouvernement yéménites, je remercie et félicite la délégation de l'État du Koweït, qui est une voix arabe authentique au sein du Conseil. Je remercie également les États de la coalition pour leur position ferme et fondée sur des principes en faveur du Yémen, de son territoire et de son peuple.

Le Gouvernement de mon pays se félicite de la position unifiée adoptée par les membres du Conseil de sécurité depuis le début de la crise yéménite. Nous espérons que cette position perdurera jusqu'à ce que nous ayons instauré une paix durable, mis fin au coup

d'État et appliqué toutes les résolutions du Conseil de sécurité. Cela permettra au peuple yéménite de voir les résolutions mises en œuvre sur le terrain.

La République du Yémen se félicite de l'adoption aujourd'hui par le Conseil de sécurité de la résolution 2451 (2018), qui réaffirme la position de la communauté internationale en ce qui concerne l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Yémen, et souligne qu'il importe de parvenir à une solution politique globale reposant sur les trois termes de référence convenus, à savoir l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en œuvre, les résultats de la Conférence de dialogue national, et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2216 (2015).

La République du Yémen se félicite également de l'appel lancé aux parties pour qu'elles appliquent l'accord de Stockholm dans les délais impartis, notamment le retrait des milices houthistes de la ville de Hodeïda et des ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa, tout en procédant à l'échange de prisonniers et des détenus et en mettant en oeuvre la déclaration d'entente sur la ville de Taëz.

À cet égard, le Gouvernement yéménite réaffirme que, conformément aux directives du Président de la République, S. E. M. Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, il a présenté de nombreuses propositions au cours des consultations de Stockholm en vue d'atténuer les souffrances du peuple yéménite. Ces propositions comprenaient la réouverture de l'aéroport de Sanaa pour les vols intérieurs via l'Aéroport international d'Aden, ainsi que des propositions relatives au soutien de ses institutions financières et de la Banque centrale du Yémen à Aden afin de lui permettre de payer les salaires de tous les fonctionnaires, selon les états de paie de décembre 2014. Néanmoins, l'obstination des milices houthistes a empêché que cela se produise. La communauté internationale aurait dû condamner les houthistes qui ont perpétré le coup d'État soutenu par l'Iran.

Le Gouvernement yéménite réaffirme qu'il est fermement résolu à mettre en œuvre l'accord de Stockholm. Il appelle la communauté internationale à surveiller les violations commises par la partie ayant commis le coup d'État, dans le but de faire obstacle à la signature de l'accord. Le Gouvernement yéménite est

également prêt à œuvrer de manière constructive, aux côtés de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, à la mise en œuvre de tous les points de l'accord de Stockholm.

Le Gouvernement yéménite ne voit aucune raison d'organiser de nouvelles consultations tant que les milices houthistes ne se seront pas retirées de la ville et du port de Hodeïda, et tant que ne sera pas rétablie l'autorité légitime du Gouvernement et sa prééminence respectée, conformément à la législation yéménite, comme stipulé dans l'accord de Stockholm sur Hodeïda.

Le Président : Avant de lever la séance, et étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil prévue pour le mois de décembre, je souhaite adresser les sincères remerciements de la délégation de la Côte d'Ivoire aux membres du Conseil, en particulier à mes collègues Représentants permanents et à leurs collaborateurs, ainsi qu'au secrétariat du Conseil pour l'appui qu'ils nous ont fourni.

Au terme d'un mois chargé, nous pouvons nous féliciter d'avoir su dégager un consensus autour de plusieurs questions importantes dont nous étions saisis. Nous n'aurions pu y parvenir seuls. Et l'ardeur à la tâche, l'appui et le concours de chaque délégation et des représentants du Secrétariat, ainsi que du personnel des services de conférence, des interprètes, des traducteurs, des rédacteurs de procès-verbaux, et du personnel de sécurité y sont pour beaucoup.

Tout au long de sa présidence, mon pays est resté fidèle à sa philosophie de dialogue et de paix. Il s'est attelé à la recherche constante du consensus entre tous les États membres afin de préserver l'unité et l'efficacité du Conseil. Nous prions pour que cette unité et cette efficacité demeurent.

Alors que la présidence ivoirienne se termine, je sais que tous les membres du Conseil s'associent à moi pour souhaiter bonne chance à la délégation de la République dominicaine qui assumera la présidence pour le mois de janvier. Je souhaite, au nom du Conseil, exprimer mes sincères remerciements aux cinq membres sortants, à savoir l'État plurinational de Bolivie, l'Éthiopie, le Kazakhstan, les Pays-Bas et la Suède, et saluer le travail qu'ils ont accompli durant leur mandat et la contribution qu'ils ont apportée aux travaux du Conseil.

La séance est levée à 14 h 5.